

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2019

DELIBERATION N° DEL019-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190326-DEL019-19-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, C. PICCA, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 22 mars 2019)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 18 mars 2019)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 26 mars 2019)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 26 mars 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 20 mars 2019)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 22 mars 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 21 mars 2019)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 mars 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 25 mars 2019)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2019)
M^{me} TISON Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GONZALEZ Gisèle

M. JACQUES FABBRO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Modification statutaire de la société d'économie mixte des pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (SAEM PFI).

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales dans son article L.1524-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 1988 autorisant la participation de la commune au capital de la société d'économie mixte des pompes funèbres intercommunales de la région Grenobloise (SAEM PFI),

Vu la demande en date du 15 février 2019 de la SAEM PFI, sollicitant l'autorisation de la commune de modifier les statuts de la société,

Vu la décision du conseil d'administration de la SAEM PFI en date du 10 janvier 2019 décidant le principe de modifier les statuts de la société afin de permettre à un nouvel administrateur de siéger,

Considérant que la modification a pour seul objectif de modifier l'article 16.1 des statuts de la SAEM PFI permettant à un administrateur représentant les actionnaires privés de siéger.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter la modification des statuts,
- d'adopter la nouvelle rédaction de l'article 16.1 des statuts rédigé comme suit :
« **Article 16.1 Nombre de membres : la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à 16 membres** ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.